Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 08/07/2025 à 09h21
Réference de l'AR : 010-200058840-20250703-AT_2025_V0002-AR
Affiché le 08/07/2025 ; Certifié exécutoire le 08/07/2025

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'Aix-Villemaur-Palis

ARRÊTÉ
autorisant l'aménagement d'un ERP
au titre de l'article L.122-3 du code de la construction et de l'habitation

délivré par le Maire au nom de l'Etat

Le maire d' Aix-Villemaur-Palis,

Vu la demande d'autorisation d'aménager un ERP jointe à la demande de permis de construire n° PC 010 003 25 V0001 présentée la SCI DECA, représentée par Madame PINCHOT Déolinda Carla pour la construction d'un office notarial sur la commune de Villemaur-sur-Vanne (10160 Aix-Villemaur-Palis) ;

Vu les articles L.122-3 et L.143-1 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu les articles R.122-7 à R.122-21 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu le procès-verbal en date du 05 mai 2025 donnant un avis favorable avec réserves de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu le procès-verbal en date du 12 mai 2025 donnant un avis favorable avec réserves de la sous-commission départementale d'accessibilité ;

ARRÊTE

Article 1

Les travaux décrits dans la demande susvisée sont **ACCORDÉS**.

Article 2

Les prescriptions énoncées dans les procès verbaux de la sous-commission départementale pour la sécurité et de la sous-commission départementale d'accessibilité devront être intégralement respectées.

Fait à Aix-Villemaur-Palis, le 03 juillet 2025

Le Maire

Séverine DELSERT

Mairie d'AIX-VILLEMAUR-PALIS (10)

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.